



Lignes Directrices sur

le Mécanisme d'Experts sur les droits des Peuples Autochtones

(16^{ème} session du MEDPA)

Genève, 17-21 juillet 2023

Secrétariat technique du Docip aux Nations Unies, Genève

Palais des Nations, 1211 Genève 10, Switzerland

Bureau du Docip: Salle E-1012, E-1014 et E-1016 (derrière la salle XVII)

Rez-de-chaussée du bâtiment E

Les délégués autochtones auront la possibilité d'accéder à des ordinateurs et à des imprimantes dans les bureaux du Docip.

Aperçu

Ce document a été produit pour présenter la session actuelle du MEDPA à tous les délégués autochtones. Il contient une présentation du mécanisme, un résumé des informations les plus pertinentes concernant la 16^{ème} session et fournit des informations pratiques sur le bureau de Docip et les services disponibles pour tous les délégués autochtones pendant toute la durée de la conférence. A la fin du document, vous trouverez également une liste de documents de référence et de contacts utiles.

Sommaire

Sommaire	2
Le Mécanisme d'Experts sur les droits des Peuples Autochtones (MEDPA)	3
Mandat	3
La 16ème session du MEDPA	3
Programme provisoire de la 16ème session du MEDPA	3
Membres du Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones	4
Composition actuelle du Conseil des Droits de l'Homme	5
Méthodes de travail du MEDPA	6
Activités inter-sessionnelles : séminaire d'experts et réunions intersessions	6
Engagements par pays	6
Engagements par pays depuis 2018	7
Réunion préparatoire des Peuples Autochtones	8
Documents de référence des Nations Unies	8
DNUDPA	8
Le document final de la conférence mondiale sur les Peuples Autochtones	8
System-wide action plan (SWAP)	9
Convention 169 de l'OIT	9
Agenda 2030	9
Résolution sur la participation des Peuples Autochtones aux Nations Unies	10
Numéros de téléphone et contacts utiles	11
Le Centre de documentation, recherche et information des Peuples Autochtones (Docip)	12

Le Mécanisme d'Experts sur les droits des Peuples Autochtones

Mandat

Le mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones (MEDPA) est un organe subsidiaire du Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies. Le CDH a été établi en 2006 par l'Assemblée générale de l'ONU et est le principal organe intergouvernemental de l'ONU en matière de droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'Homme a créé le MEDPA en 2007 en vertu de la Résolution 6/36 du CDH. Le MEDPA se réunit une fois par an pendant cinq jours.

Selon son mandat, le MEDPA:

- fournit au Conseil des droits de l'homme son expertise et son avis sur les droits des Peuples Autochtones tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones ; et
- aider les États membres à atteindre les objectifs de la Déclaration par la promotion, la protection et la réalisation des droits des Peuples Autochtones.

Les méthodes de travail du MEDPA relatives aux activités d'engagement des pays sont présentées à la page 6.

Le mécanisme d'experts est l'un des trois organes des Nations unies ayant pour mandat de traiter spécifiquement des questions relatives aux Peuples Autochtones. Les autres mécanismes sont l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (<http://bit.ly/UNPFII-UN-body>) et le Rapporteur Spécial sur les droits des Peuples Autochtones (<http://bit.ly/SPRIP-UN-body>).

La 16ème session du MEDPA

Programme provisoire de la 16ème session du MEDPA

1. Élection des membres.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Étude et avis sur l'impact de la militarisation sur les droits des Peuples Autochtones.
4. Réunion de coordination des mécanismes des Nations Unies pour les droits des Autochtones (réunion à huis clos).
5. Dialogue interactif avec le mécanisme d'experts sur le droit au développement.
6. Engagement des pays.
7. Décennie internationale des langues autochtones.
8. Tables rondes sur le droit des Peuples Autochtones à exercer librement toutes leurs activités traditionnelles et autres activités économiques, en particulier les pratiques de pêche, et sur l'impact de l'héritage du colonialisme sur les droits des membres LGBTQIA+ des Peuples Autochtones.
9. Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA).
10. Activités inter-sessionnelles et suivi des études et avis thématiques.
11. Renforcement de la participation des Peuples Autochtones aux Nations unies.
12. Travaux futurs du mécanisme d'experts, y compris ses études thématiques.
13. Propositions à soumettre au Conseil des Droits de l'Homme pour examen et approbation.
14. Adoption d'études et de rapports.

La 16ème session abordera les sujets suivants :

- [Dialogue interactif avec les membres du mécanisme d'experts sur le Droit au Développement](#)
- [Décennie internationale des langues autochtones](#)
- [Panel de discussion sur les pratiques de pêche](#)
- [Panel sur les Peuples Autochtones LGBTQIA](#)
- [Renforcement de la participation des Peuples Autochtones](#)
- [Étude sur l'impact de la militarisation sur les droits des Peuples Autochtones](#)
- [Efforts pour mettre en œuvre la déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones : mise en place de mécanismes de suivi efficaces aux niveaux national et régional pour la mise en œuvre de la déclaration](#)

Pour de plus amples informations sur la 16ème session du MEDPA, veuillez consulter : <https://bit.ly/44jiNiO>

Membres du Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones

Le MEDPA est composé de 7 experts indépendants, un expert pour chacune des 7 régions socio-culturelles autochtones, qui sont nommés pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

Ces régions sont les suivantes : Afrique ; Asie ; Amérique Centrale et du Sud et Caraïbes ; Arctique ; Europe centrale et orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie ; Amérique du Nord ; et Pacifique.

Members (2023-2024)	Members (2019-2021)
Mr. Binota Moy DHAMAI (Bangladesh)	Ms. Kristen CARPENTER (États-Unis)
Ms. Sheryl LIGHTFOOT (Canada)	Ms. Megan DAVIS (Australia)
Ms. Margaret LOKKAWA (Uganda)	Mr. Belkacem LOUNES (Algeria)
Ms. Dalee Sambo Dorough (États-Unis)	Mr. Edtami MANSAYAGAN (Philippines)
Ms. Antonina GORBUNOVA (Fédération de Russie)	Mr. Rodion Sulyandziga (Fédération de Russie)
Ms. Anexa Brendalee ALFRED CUNNINGHAM (Nicaragua)	Ms. Laila VARS (Norvège)
Ms. Valmaine TOKI (Nouvelle-Zélande)	Ms. Erika M. YAMADA (Brésil)

Le président du MEDPA est nommé chaque année au début de la session. Si vous souhaitez prendre contact avec le président ou les membres du MEDPA, contactez le secrétariat du MEDPA à l'adresse suivante : ohchr-expertmechanism@un.org .

Composition actuelle du Conseil des Droits de l'Homme

États Africains (13)		États d'Amérique latine et des Caraïbes (8)	
Alérie	(2025)		
Bénin	(2024)	Argentine	(2024)
Cameroun	(2024)	Bolivie (État plurinational de)	(2023)
Côte d'Ivoire	(2023)	Chili	(2025)
Erythrée	(2024)	Costa Rica	(2025)
Gabon	(2023)	Cuba	(2023)
Gambie	(2024)	Honduras	(2024)
Malawi	(2023)	Mexique	(2023)
Maroc	(2025)	Paraguay	(2024)
Sénégal	(2023)		
Somalie	(2024)		
Afrique du Sud	(2025)		
Soudan	(2025)		
États d'Asie-Pacifique (13)		États d'Europe occidentale et autres États (7)	
Bangladesh	(2025)	Belgique	(2025)
Chine	(2023)	Finlande	(2024)
Émirats arabes unis	(2024)	France	(2023)
Inde	(2024)	Allemagne	(2025)
Kazakhstan	(2024)	Luxembourg	(2024)
Kirghizistan	(2025)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord	(2023)
Malaisie	(2024)	États-Unis	(2024)
Maldives	(2025)		
Népal	(2023)		
Pakistan	(2023)		
Qatar	(2024)		
Ouzbékistan	(2023)		
Viet Nam	(2025)		
		Eastern European States (6)	
		Tchéquie	(2023)
		Géorgie	(2025)
		Lituanie	(2024)
		Monténégro	(2024)
		Romanie	(2025)
		Ukraine	(2023)

Méthodes de travail du MEDPA

Activités inter-sessionnelles : séminaire d'experts et réunions intersessions

Le Mécanisme d'experts a organisé un séminaire d'experts à huis clos sur : "les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les Peuples Autochtones et les États, y compris les accords de paix et les initiatives de réconciliation, et leur reconnaissance constitutionnelle" qui s'est déroulé en mode virtuel du 29 novembre au 1er décembre 2021. La note conceptuelle est disponible en [English](#) | [Español](#)

Engagements par pays

Lors de sa dixième session (2017), le MEDPA a adopté ses méthodes de travail concernant l'engagement des pays. Ces méthodes de travail visent à rendre opérationnel le nouveau mandat du Mécanisme d'experts en vertu de la résolution 33/25 adoptée par le Conseil des droits de l'homme en septembre 2016.

Les méthodes de travail du MEDPA relatives aux actions d'engagement par pays sont exposées dans l'annexe I de son [rapport annuel \(A/HRC/36/57\)](#), adopté lors de sa dixième session.

Conformément au paragraphe 2 de la résolution 33/25 du Conseil des droits de l'homme, le MEDPA:

(a) aide les États membres et/ou les Peuples Autochtones à identifier les besoins et fournir des conseils techniques concernant le développement de la législation et des politiques nationales relatives aux droits des Peuples Autochtones, le cas échéant, ce qui peut inclure l'établissement de contacts avec d'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies ;

(b) fournit aux États membres, et à leur demande, une assistance et des conseils pour la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'examen périodique universel et par les organes de traités, les procédures spéciales ou d'autres mécanismes pertinents ;

(c) engage et aide les États membres, les Peuples Autochtones et/ou la société civile, en facilitant le dialogue afin d'atteindre les objectifs de la DNUDPA.

Les objectifs de l'engagement du MEDPA au niveau des pays sont multiples et peuvent inclure:

- la formulation d'avis et de recommandations indépendants,
- la facilitation du dialogue entre les différentes parties intéressées,
- des observations et des conseils indépendants sur l'application des lois et des politiques visant à mettre en œuvre la DNUDPA,
- le renforcement des capacités et la sensibilisation.

Le MEDPA peut également aider les États à mettre en œuvre les recommandations formulées par d'autres mécanismes de protection des droits de l'homme en ce qui concerne les droits des Peuples Autochtones et peut fournir une analyse plus approfondie de ces recommandations.

Selon la nature de la demande, les modalités d'engagement des pays peuvent inclure : des missions dans les pays ; des activités de formation pour les institutions étatiques, les organisations de Peuples Autochtones, les institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes ; des appels vidéo ou audio ; des réunions en personne à Genève ou dans d'autres lieux ; des échanges de courriels ; et des communications formelles par les voies diplomatiques.

Les États et les Peuples Autochtones peuvent **demander au MEDPA de s'engager au niveau national**. L'engagement au niveau national peut également inclure des missions dans le pays par les membres du mécanisme d'experts à la demande des États et/ou des Peuples Autochtones.

Les demandes des Peuples Autochtones doivent être soumises au secrétariat du mécanisme d'experts du HCDH par courrier électronique à l'adresse expertmechanism@ohchr.org . Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour soumettre une demande, visitez : <http://bit.ly/Country-engagement-Request> .

Engagements par pays depuis 2018

À ce jour, le Mécanisme d'experts a effectué cinq visites de pays :

- [Finlande](#) (février 2018, à la demande du Parlement sami de Finlande) : l'objectif était d'examiner les amendements à la loi sur le Parlement sami,
- [Mexique](#) (mars 2018, à la demande du Secrétariat au développement rural et à l'égalité des communautés (SEDEREC)) : la mission s'est concentrée sur les dispositions relatives aux Peuples Autochtones dans la Constitution de Mexico, adoptée en janvier 2017.
- [Nouvelle Zélande](#) (avril 2019, à la demande du Mécanisme indépendant de suivi d'Aotearoa (AIMM) au nom du Forum national des présidents Iwi et de la Commission néo-zélandaise des droits de l'homme) : la mission s'est concentrée sur les domaines et les mesures spécifiques pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones en Nouvelle-Zélande.
- [Demande de rapatriement du Yaqui Maaso Kova](#): Peuples Yaqui et gouvernement suédois (juin 2019, à la demande du Conseil international des traités indiens (IITC)) : la mission s'est concentrée sur le rapatriement de Maaso Kova (tête de cerf cérémonielle), un objet culturel sacré du peuple Yaqui actuellement détenu par le Musée d' Ethnographie, qui fait partie des Musées nationaux suédois de la culture mondiale (le Musée ou NMWC).
- [COIAB/Brésil](#) (2020-2021, à la demande de la COIAB (Coordenação das Organizações Indígenas da Amazônia Brasileira)) : la mission s'est concentrée sur la situation des Peuples Autochtones au Brésil pendant la crise du COVID-19.

Réunion préparatoire des Peuples Autochtones

Les réunions du Caucus représentent une occasion unique pour les délégués autochtones de se rencontrer et d'échanger des informations et des expériences. Au cours des sessions du Caucus, des déclarations communes, des positions et des recommandations sont élaborées sur les points de l'ordre du jour de la session du MEDPA ou sur d'autres sujets.

Une réunion du Caucus autochtone se tiendra les samedi 15 et dimanche 16 juillet à 10h00 Conseil Œcuménique des Églises, Route des Morillons 1, 1218 Le Grand Saconnex, Suisse. L'interprétation sera assurée par Docip en [FR/RU/SP/EN](#).

Documents de référence des Nations Unies

Vous trouverez ci-dessous une liste de documents de référence de l'ONU **concernant les droits des Peuples Autochtones**.

DNUDPA

La déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA) a été adoptée par l'Assemblée générale le jeudi 13 septembre 2007.

Aujourd'hui, la DNUDPA est l'instrument international le plus complet sur les droits des Peuples Autochtones. Elle établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des Peuples Autochtones du monde, et développe les normes existantes en matière de droits de l'homme telles qu'elles s'appliquent à leur situation spécifique. Vous pouvez consulter la [déclaration](#).

Le document final de la conférence mondiale sur les Peuples Autochtones

En 2014, la Conférence mondiale sur les Peuples Autochtones s'est tenue à New York afin de partager les perspectives et les meilleures pratiques sur la réalisation des droits des Peuples Autochtones, y compris la poursuite des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones. La conférence de deux jours comprenait trois tables rondes et un débat d'experts. La table ronde s'est tenue sur les thèmes suivants:

- 1) L'action du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des droits des Peuples Autochtones ;
- 2) La mise en œuvre des droits des Peuples Autochtones aux niveaux national et local;
- 3) Terres, territoires et ressources des Peuples Autochtones

Le thème de la table ronde était le suivant : "Les priorités autochtones pour le programme de développement durable de l'après 2015".

Le document final de la conférence mondiale est disponible à l'adresse suivante :

<http://bit.ly/outcome-document> (disponible seulement en anglais)

Pour plus d'informations, consultez le site officiel de la conférence mondiale :

<https://www.un.org/fr/ga/69/meetings/indigenous/#&panel1-1> ou

<http://bit.ly/info-worldconference> (disponible seulement en anglais)

Le résumé des deux journées par l'ONU est disponible ici: <http://bit.ly/summary-2days> (disponible seulement en anglais)

System-wide action plan (SWAP)

Lors de la [Conférence mondiale sur les Peuples Autochtones de 2014](#), l'Assemblée générale a demandé l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système pour une approche cohérente de la réalisation des objectifs de l'UNDRIP.

Le plan d'action à l'échelle du système comprend six éléments :

- 1) Sensibiliser sur la DNUDPA;
- 2) Soutenir la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones, en particulier au niveau national;
- 3) Soutenir la réalisation des droits des Peuples Autochtones dans la mise en œuvre et l'examen de l'Agenda 2030 pour le développement durable;
- 4) Tracer les normes et lignes directrices, les capacités, le matériel de formation et les ressources existants au sein du système des Nations unies, des institutions financières internationales et des membres du Groupe d'appui interorganisations sur les questions relatives aux Peuples Autochtones pour la mise en œuvre effective de la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones ;
- 5) Développer les capacités des États, des Peuples Autochtones, de la société civile et du personnel des Nations unies ; et
- 6) promouvoir la participation des Peuples Autochtones aux processus des Nations unies.

Pour plus de détails, voir: <http://bit.ly/info-SWAP> (disponible seulement en anglais)

Le plan d'action complet à l'échelle du système (dans toutes les langues de l'ONU) est disponible à l'adresse suivante : <https://digitallibrary.un.org/record/3923907>

Convention 169 de l'OIT

L'Organisation internationale du travail (OIT) est responsable de la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169), le seul traité international ouvert à la ratification qui traite exclusivement des droits des peuples indigènes. 23 pays l'ont ratifiée à ce jour.

La convention n° 169 de l'OIT :

https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312314,fr:NO

Pour des informations générales, visitez :

<https://www.ilo.org/global/topics/indigenous-tribal/lang--fr/index.htm>

Agenda 2030

- L'Assemblée générale des Nations unies a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable le 25 septembre 2015.
- L'Agenda est entré en vigueur le 1er janvier 2016 et se poursuivra tout au long des 15 prochaines années. Il s'agit d'un programme politique large et universel, avec 17 Objectifs de développement durable et 169 cibles associées, qui sont décrits comme intégrés et indivisibles.

- Le rapport de la 18e session (2019) de l'Instance permanente sur les questions autochtones comporte une section dédiée aux recommandations liées à l'Agenda 2030: <https://bit.ly/44kK7cs>

Contrairement aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, les Objectifs de Développement Durable (ODD) incluent explicitement les Peuples Autochtones. Deux des cibles des ODD font spécifiquement référence aux Peuples Autochtones, en s'engageant à doubler la production agricole des petits exploitants autochtones et à garantir l'égalité d'accès à l'éducation pour les enfants autochtones. L'Agenda 2030 comporte également un engagement fort en faveur de l'autonomisation et de la participation des Peuples Autochtones à la mise en œuvre et à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

Un bref document d'introduction aux droits des Peuples Autochtones et à l'Agenda 2030 (disponible seulement en anglais) peut être téléchargé ici:

<https://www.ohchr.org/fr/indigenous-peoples/indigenous-peoples-and-2030-agenda>.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien (en anglais):

<http://bit.ly/PermanentForum-Agenda2030>

Résolution sur la participation des Peuples Autochtones aux Nations Unies

Le 8 septembre 2017, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, sans vote, une résolution intitulée "renforcer la participation des représentants et des institutions des Peuples Autochtones aux réunions des organes compétents des Nations unies sur les questions les concernant ". Cette résolution est disponible ici:

<http://undocs.org/A/RES/71/321>

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien (en anglais): <http://bit.ly/participationIP>

Numéros de téléphone et contacts utiles

<p>Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones Email: ohchr-expertmechanism@un.org</p> <p>Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (UNHCHR) Palais Wilson 52, rue des Pâquis CH-1201 Genève, Suisse Tel: +41 22 917 9220 Email: ohchr-InfoDesk@un.org</p> <p>Section de la société civile Tel: +41 22 917 9656 Email: ohchr-civilsociety@un.org</p> <p>Mr Jose Francisco Cali Tzay Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones Email: hrc-sr-indigenous@un.org</p> <p>Secrétariat de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones United Nations Secretariat Building Salle S-2555 New York, NY 10017 Tel: +1 (917) 367-5100 Email: Indigenous_un@un.org</p>	<p>Fonds volontaire Tel: +41 22 928 91 64 Fax: +41 22 928 90 08 Email: IndigenousFunds@ohchr.org</p> <p>Organisation mondiale de la santé (OMS) General: +41 22 791 21 11 Email: info@who.int</p> <p>Organisation internationale du travail (OIT) General: +41 22 799 61 11 Project to Promote the Rights of Indigenous and Tribal Peoples (PRO 169) Tel: +41 22 799 7556 Fax: +41 22 799 6344 Email: pro169@ilo.org Department for Multilateral Partnerships and Development Cooperation Tel: +41.22.799.7370 Email: PARTNERSHIPS@ilo.org</p> <p>Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) General: +41 22 338 91 11 Ms. Sara Fuentes Maldonado Indigenous Fellow Email: sara.fuentesmaldonado@wipo.int Division des savoirs traditionnels Email: grtkf@wipo.int</p>	<p>FIDA/IFAD Indigenous Peoples and Tribal Issues Ms. Ilaria Firmian Lead Technical Specialist Email: i.firmian@ifad.org</p> <p>PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) <i>Bureau du PNUD à Genève</i> Palais des Nations CH-1211 Geneva 10 Tel: +41 22 917 85 36 Email: undpgeneva@undp.org UNDP headquarters in New York One United Nations Plaza New York, NY 10017 USA Tel: +1 (212) 906 5777 Email: rbec.directorate@undp.org</p> <p>L'initiative Equateur (PNUD) Global Programme on Nature for Development Tel: +1 (212) 906-6209 Email: info@equatorinitiative.org</p> <p>Small Grants Programme Tel.: +1 (646) 781-4385 Email: sgp.info@undp.org</p>
--	--	--

	<p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Défense des Peuples Autochtones, partenariats de plaidoyer et renforcement des capacités</p> <p>Email: Indigenous-Peoples@fao.org</p>	
--	--	--

Le Centre de documentation, recherche et information des Peuples Autochtones (Docip)

Docip Office
1-3 Chemin de Champ-Baron
1209 Genève
Suisse

Tel: +41 22 740 34 33

Email: docip@docip.org

Pendant la 16ème session du MEDPA, le bureau de Docip sera situé dans les salles E-1012, E-1014 et E-1016 (derrière la salle XVII)

Services du Docip pendant le MEDPA	Contact
Traduction de textes (anglais, français, espagnol, russe)	Email: translation@docip.org
Interprétation (anglais, français, espagnol, russe)	Lorena White Email: lorena.white@docip.org
Documentation	Magali Delaloye Email: magali.delaloye@docip.org
Soutien juridique	<u>Union Européenne</u> Mathias Wuidar & Federica Peci Email: mathias.wuidar@docip.org ; federica.peci@docip.org <u>Nations Unies</u> Anne-Charlotte Lagrandcourt Email: ac.lagrandcourt@docip.org
Diffusion de nouvelles et d'informations	Pascal Angst Email: pascal.angst@docip.org
Publications	Email: publications@docip.org
Formations	Rémi Orsier Email: remi.orsier@docip.org
Mécanismes de l'Union européenne relatifs aux Peuples Autochtones	Mathias Wuidar & Federica Peci Email: mathias.wuidar@docip.org ; federica.peci@docip.org
Mécanismes des Nations Unies relatifs aux Peuples Autochtones	Anne-Charlotte Lagrandcourt Email: ac.lagrandcourt@docip.org
Coordonnées du directeur	Mr. Rémi Orsier Email: remi.orsier@docip.org

Avec le soutien de:



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Docip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des organismes de financement.